



Province de NAMUR

COMMUNE DE GESVES

www.gesves.be

Service « Finances

Tél : 083 670 308

Année 2017

Subsides communaux 2017 aux associations locales Formulaire de demande

A RENVoyer POUR LE 1^{er} MAI 2017 au Service FINANCES de l'Administration communale de Gesves

Dénomination :	
Représenté par :	
Adresse du siège social :	
Téléphone :	
Compte bancaire de l'association (joindre une preuve du titulaire du compte si celui-ci est différent de l'année précédente) :	

L'association que je représente sollicite l'octroi, pour **2017**, :

d'un subside pour la création d'une nouvelle association	
d'un subside annuel de fonctionnement	
d'un subside ponctuel pour une activité spécifique	

NB : Cocher la case qui correspond à votre demande

Il est impératif de compléter la suite du formulaire

Fait à, le

(signature + NOM et PRENOM)

La suite est à compléter **uniquement si vous sollicitez un subside annuel de fonctionnement.** Vos réponses permettront d'attribuer des points en fonction desquels le montant du subside sera déterminé selon le calcul suivant :

Montant enveloppe « subside de fonctionnement » x $\frac{\text{Point attribués à l'association}}{\text{Points attribués globalement à l'ensemble des demandes introduites}}$

a) Critères liés au profil de l'association (max 10 points) :

Votre association a-t-elle son siège social implanté à Gesves ?	OUI - NON
La majorité des activités de votre association se déroulent sur Gesves au profit des gesvois ?	OUI - NON
Les membres organisateurs de votre association sont-ils majoritairement gesvois ?	OUI - NON

b) Critères de sélection suivant l'objet social et/ou les activités de l'association (max 40 points) :

Votre association poursuit-elle un objectif d'intérêt général (sport, santé, culture, social, environnement) et sans but lucratif ?	OUI - NON
Votre association mène-t-elle une action permanente (au minimum 10 activités par année civile) ?	OUI - NON
Votre association mène-t-elle une action exceptionnelle/une manifestation par an ?	OUI – NON
Les actions menées par votre association ont-elles un impact sur la commune de Gesves ?	OUI – NON
Les actions menées par votre association ont-elles un impact sur la mise en évidence de la commune de Gesves, sur la notoriété de celle-ci ?	OUI – NON
Les membres de l'association (technique et administratif) ont-ils des titres et expériences reconnus par la Communauté française ou par une fédération ?	OUI – NON
Les membres de l'association (technique et administratif) participent-ils à des formations reconnues par la Communauté française ou par une fédération ?	OUI – NON
L'association s'engage-t-elle à mettre ses comptes annuels à disposition de l'administration communale ?	OUI – NON

c) Critères liés aux catégories de public concernées (max 10 points)

Les activités menées par l'association sont-elles gratuites ?	TOUJOURS – SOUVENT – PARFOIS – JAMAIS (<i>Entourez la bonne réponse</i>) Le cas échéant, indiquez les prix pratiqués par type d'activité
Quel est le public cible visé par votre association ?

d) Nombre d'affiliés de l'association / bénéficiaires de l'activité (max 30 points – Cochez la case qui correspond à votre association) :

Moins de 20 pers.	Entre 20 et 100 pers.	Entre 101 et 200 pers.	Entre 201 et 300 pers.	Plus de 300 pers.
-------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	-------------------

NB : Le Comité de sélection remettra également un avis sur votre demande, à concurrence de max. 10 points